



Fédération des  
Producteurs de Cultures Commerciales  
du Québec

---

## **L'utilisation des grains comme matière première à la production de biocarburant**

### **Un regard réaliste sur une opportunité à saisir**

---

#### **Introduction et contexte**

##### Engagement de la FPCCQ

La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ) est un acteur incontournable de la filière des biocarburants au Québec. Déjà au début des années 1990, celle-ci investissait temps et argent au profit d'un projet d'usine d'éthanol produit à partir du maïs en Montérégie. En début d'année 2007, ce projet se concrétisait par le début des opérations à l'usine d'éthanol-maïs de Varennes, propriété partagée de la compagnie Éthanol Greenfield et la corporation Pro-éthanol, laquelle est composée de quelque 500 actionnaires, tous des producteurs de maïs. Pro-éthanol a d'ailleurs bénéficié d'un soutien crucial de la FPCCQ. Parallèlement au développement de la filière de l'éthanol, la FPCCQ assurait également le suivi de celle du biodiesel qui présente des opportunités pour le secteur des cultures oléagineuses.

La FPCCQ entend saisir toutes les opportunités possibles qui sont susceptibles d'apporter des bénéfices aux producteurs de cultures commerciales. Cette approche est essentielle dans un contexte où la structure du marché des grains est changeante et que le Québec enregistre un certain retard en cette matière.

##### Structure de la demande du marché des grains du Québec

La structure de la demande de grains au Québec se distingue par rapport à celle observée chez les compétiteurs des producteurs du Québec, soit en Ontario et aux États-Unis. En effet, on peut y observer des taux de demande industrielle (grains transformés à d'autres fins que pour l'alimentation) beaucoup plus élevés qu'au Québec dans les cultures de maïs et de soya. Ces taux peuvent se situer entre 20 % et 30 % dans ces territoires alors qu'ils ne dépassent pas 10 % au Québec. Ainsi, les producteurs québécois se trouvent plus dépendants du marché des élevages que leurs concurrents ontariens et américains. Lors d'épisodes turbulents comme le moratoire sur la production porcine au Québec ou la crise de la vache folle à travers tout le Canada, les producteurs de grains québécois risquent de voir basculer le marché dans lequel ils évoluent. La diversification des marchés est donc essentielle pour aider ces derniers à gérer le risque adéquatement dans un contexte, de surcroît, où le gouvernement fédéral

s'est radicalement désengagé du secteur de la gestion du risque dans les dernières années.

## **Positionnement des producteurs de grains**

### Demande en carburant.

En 2013, le Québec consommait 8,6 milliards de litres d'essence et 3 milliards de litres de diesel. Aux taux de 5 % d'éthanol dans l'essence et de 2 % de biodiesel dans le diesel, un potentiel estimé de consommation de biocarburants serait de 430 millions de litres d'éthanol et de 60 millions de litres de biodiesel. La demande potentielle d'éthanol est comblée à peine à ~~30~~ 40 % avec la production actuelle de l'usine de Varennes. Pour ce qui est du biodiesel, si nous produisons au Québec l'équivalent de la moitié de la demande potentielle, notre production se dirige actuellement vers les marchés d'exportation. Quoiqu'il en soit, ces données illustrent tout le potentiel de développement des biocarburants et les opportunités à saisir pour les producteurs de cultures commerciales dans la perspective de diversification des marchés.

### Politiques gouvernementales.

Ces perspectives reposent sur les politiques gouvernementales qui exigent l'utilisation de 5 % d'éthanol dans l'essence et 2 % de biodiesel dans le diesel. Elles reposent aussi sur les autres aspects de politiques des gouvernements fédéral et provincial. À cet effet, il faut reconnaître que la politique du gouvernement fédéral correspond mieux aux besoins des producteurs de cultures commerciales car elles offrent les outils financiers et fiscaux adéquats sans toutefois discriminer les matières premières à privilégier dans la production de biocarburants. En effet, dans *L'énergie pour construire le Québec de demain : la stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, le gouvernement du Québec a écarté d'emblée la filière de l'éthanol-maïs pour les développements ultérieurs de ce biocarburant. Il s'agit d'une option manquant de prudence pour les raisons suivantes. D'abord, les technologies nécessaires à la transformation économique de la cellulose en éthanol sont en évolution. Il est vrai que le gouvernement du Québec planchait plutôt sur une perspective de 5 ans pour un fonctionnement économique de ces nouvelles technologies, mais cette approche est très imprudente considérant que beaucoup de connaissance nous manque encore en cette matière. Par exemple, le document gouvernemental cité précédemment fait mention des résidus agricoles comme source potentielle de matière première à la production d'éthanol. Or, cette voie comporte des risques environnementaux préoccupants tel que présenté plus loin dans ce document. En l'absence d'études de marché et d'études scientifiques nous documentant sur le sujet, il pourrait s'avérer mal avisé d'utiliser des résidus de cultures pour la production de biocarburants.

Un autre élément à considérer dans la stratégie de développement des biocarburants est le rôle de levier économique que jouera assurément la filière d'éthanol-maïs préalablement au développement des filières cellulosiques.

## **Portée économique**

### Caractère libéralisé du marché.

Les grains comptent certainement parmi les denrées agricoles dont le commerce est le plus libéralisé à l'échelle internationale. Le faible degré de déperissement et le potentiel de conservation des grains rend cette denrée beaucoup plus facilement commercialisable à l'échelle planétaire et il n'est pas irréaliste de penser qu'un agent économique (producteur, utilisateur ou courtier) puisse prévoir les transactions relatives à une récolte sur plusieurs mois, voire des années, suivant celle-ci. Dans ce contexte, il faut admettre que les producteurs de grains du Québec évoluent dans un environnement économique des plus concurrentiels. En Amérique du Nord, la Bourse des denrées de Chicago est la plaque tournante du commerce de plusieurs produits agricoles de sorte qu'une proportion de plus de 90 % du prix payé pour le maïs de la Montérégie, le soya du Centre-du-Québec ou l'avoine du Lac Saint-Jean, est déterminé en fonction des forces du marché en jeu à la Bourse de Chicago. Ainsi, les producteurs québécois doivent s'assurer d'être concurrentiels avec leurs homologues ontariens et américains et, pour se faire, avoir accès aux mêmes technologies de production et aux mêmes marchés. Autrement, la société risque de devoir en payer les frais, soit par des paiements de soutien plus élevés, soit par l'importation de produits alimentaires qui ne respectent pas toujours les normes spécifiées ici même au Québec.

Par ailleurs, du grain québécois est expédié pour être utilisé par les usines en Ontario (particulièrement l'usine d'éthanol de Johnstown en Ontario, proche du Québec) et aux États-Unis. Or ce grain pourrait être transformé au Québec, avec des gains de plus-value et des emplois créés dans la province.

### Impact de la politique canadienne des biocarburants.

Considérant la nature fortement libéralisée du marché des grains, la FPCCQ est donc d'avis que le ralentissement ou la cessation de la politique canadienne des biocarburants serait une mauvaise chose. En fait, une réorientation de la politique canadienne n'aurait pas d'effet sur la tendance mondiale du prix des grains et risquerait seulement de détériorer la position concurrentielle des producteurs de grains du Québec et du Canada.

### Impact sur les productions animales

L'impact sur les productions animales doit aussi être considéré dans sa globalité et tenir compte du caractère intégré des industries des viandes nord-américaines. Ainsi, il est évident que les prix des viandes s'ajusteront à une augmentation du coût des grains et ce, à l'échelle continentale comme internationale. Il faut alors reconnaître que les éleveurs québécois et canadiens ne seront pas désavantagés par rapport à leurs homologues des États-unis ou d'ailleurs. Autrement dit, le coût des viandes, comme celui de certaines autres denrées, augmentera non seulement sur les marchés du Québec ou du Canada mais sur ceux d'outre-mer également. Notons, d'ailleurs, que les prix des bovins et des porcs ont atteint des niveaux record en 2014.

Par ailleurs, il faut garder en considération le fait que la production de biocarburants à partir des grains génère des co-produits qui sont valorisés dans l'alimentation animale. Par conséquent, il est faux de prétendre que toute la ressource des grains est retirée du marché de l'alimentation car un tiers y revient sous forme de co-produits utilisés dans l'alimentation animale (i.e. : drèche de distillerie).

#### Inflation du prix des grains vs inflation des produits alimentaires.

Il faut être très prudent à propos de cette éventualité d'une inflation du coût de l'alimentation. Si l'augmentation du prix des grains peut avoir un effet, celui-ci est bien plus limité que l'on ne pourrait le croire et le coût de l'alimentation est bien davantage influencé par l'inflation du coût de l'énergie, lequel a été de loin supérieur à l'inflation du coût des grains dans les dernières années. Il faut aussi garder à l'esprit que le coût du grain sur le prix de détail de plusieurs produits alimentaires est souvent minime. Par exemple, le coût du blé sur le prix d'un pain se situe entre 0,08 \$ et 0,10 \$, soit environ 5 % du prix de détail du produit final. Toujours dans cet exemple, une hausse de 50 % du coût du blé n'aurait alors qu'un impact d'à peine 3 % sur le prix de détail du pain. Plusieurs autres exemples du même type existent comme le coût de l'orge se situant à environ 0,03 \$ par bouteille de bière ou le coût de l'avoine d'environ 0,30\$ pour un sac de gruau de 1,25 kg.

#### Sécurité du revenu et programmes de sécurité du revenu

En tenant compte de tous ces facteurs, force est d'admettre que la diversification des marchés des producteurs de grains promet davantage d'effets bénéfiques que d'effets négatifs. La sécurité du revenu des producteurs de cultures commerciales est un de ces effets bénéfiques qui rayonnera sur plusieurs autres partenaires. En premier lieu, une hausse de prix du marché réduira les pressions sur nos programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), lesquels se trouvent menacés par les subventions internationales déloyales qu'octroient les États-unis et l'Europe à leurs producteurs de grains. Le programme ASRA, qui fonctionne à l'instar d'une police d'assurance conventionnelle, aura alors moins à compenser les producteurs. Les producteurs et les contribuables québécois verront éventuellement les besoins de financement de ce programme diminuer par la baisse à long terme des primes d'assurance. Il en résultera, en plus de la baisse du fardeau sur les producteurs de grains et les contribuables, l'apparition d'une marge de manœuvre supplémentaire à la Financière agricole du Québec (FADQ) pour le soutien d'autres secteurs agricoles dans le besoin. La diversification des marchés par le développement des biocarburants répond donc exactement au mot d'ordre que se donnait le Congrès général spécial de l'UPA en 2004, soit de tout mettre en œuvre pour que les agriculteurs obtiennent le maximum de leurs revenus du marché pour réduire la pression sur les programmes de soutien du revenu agricole.

#### **Questions énergétiques et environnementales**

##### Bilan énergétique de l'éthanol

Contrairement à ce qui peut être véhiculé publiquement et dans certains média, et sur la base de la littérature scientifique, il ne fait plus aucun doute que le bilan énergétique de

l'éthanol produit à partir du maïs est positif. Alléguer le contraire ne vise qu'à servir les intérêts de l'industrie pétrolière en discréditant la filière des biocarburants. À ce titre près d'une vingtaine d'études (19) ont été produites à ce sujet depuis la fin des années 1980 (1989). De ce nombre, les deux tiers, ou 13 sur 19, ont conclu à un bilan positif. Ces études concluant au bilan positif de la production d'éthanol-maïs sont l'œuvre de près d'une trentaine d'auteurs différents. À l'opposé, des 6 études affichant un bilan négatif, 4 ont été produites par le même auteur, soit M. David Pimentel. Qui plus est, depuis 12 ans, des 14 études conduites par plus d'une vingtaine de chercheurs, seulement 3 de ces études menaient à la conclusion d'un bilan négatif de l'éthanol-maïs et toutes trois avaient été réalisées par le même auteur, soit M. Pimentel. A cet effet, rappelons que les méthodes et les résultats de M. Pimentel sont sévèrement critiqués par l'ensemble de la communauté scientifique qui s'est penchée sur cet enjeu.

#### Limites de l'utilisation des résidus de cultures.

Au sujet de l'utilisation des autres matières premières, certaines mises en garde sont nécessaires, particulièrement à l'égard de l'utilisation des résidus de culture. En réalité, cette option pourrait s'avérer plutôt négative en matière de protection de l'environnement pour les raisons suivantes. Nous savons que les sols comptent parmi les puits de carbone en plus des forêts et des océans. Or, la capacité des sols à séquestrer le carbone, et contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, est maximisée par le taux de matière organique présente dans ces sols. Aussi, le taux de matière organique est directement influencé par les résidus de culture laissés aux champs, ceux-ci étant maximisés à leur tour par des pratiques de travail réduit du sol comme la culture sur billons ou le semis direct. L'utilisation des résidus de culture dans la fabrication de biocarburants pourrait donc comporter un aspect défavorable, en bout de ligne, à la réduction des gaz à effet de serre. Il faut donc que les autorités gouvernementales et scientifiques examinent de façon plus approfondie cette question avant de privilégier l'option des résidus de cultures et des autres biomasses.

#### Base de décision à l'égard des différentes filières de biocarburants

La productivité des différentes matières premières est un autre facteur déterminant pour décider de l'orientation à donner au développement des biocarburants. Non seulement faut-il bien se documenter au sujet du rendement intrinsèque en biocarburant de chaque matière première mais il faut aussi connaître le potentiel de rendement agronomique de chaque culture concernée. L'objectif est alors d'en arriver à une évaluation précise du rendement en biocarburant par hectare mis en culture pour chaque culture pouvant servir de matière première. En fait, il semble que l'on risquerait, pour l'instant, de priver les productions animales encore plus en convertissant des terres agricoles vers la production de biomasse destinée à la transformation en biocarburants puisque cette filière n'offrirait aucun co-produit pour l'alimentation animale.

#### **Conclusion et recommandations**

Les grandes considérations à retenir afin d'appuyer les orientations en matière de développement de la filière des biocarburants sont les suivantes.

- Le besoin incontournable des producteurs de grains du Québec de favoriser la transformation locale à l'intérieur de filières viables ;
- La nécessité de diversifier les marchés des producteurs de cultures commerciales et de maximiser leur revenu ;
- Le Cadre Stratégique Agricole du gouvernement du Canada n'offre plus aucune protection spécifique au secteur des grains et mise uniquement sur le développement du marché des produits bio-industriels afin d'améliorer les revenus des producteurs de grains ;
- Les bénéfices environnementaux et économiques liés à la production de biocarburants ;
- Le potentiel de développement de ce marché au Québec ;
- Le lien étroit qui existe entre le développement de la filière des biocarburants à base de grains et celle à base de matière cellulosique.

Ces constats amènent la Fédération à prendre les orientations qui suivent.

- Mettre en place une stratégie qui créerait un environnement favorable à la transformation industrielle des grains au Québec afin de pouvoir développer une base industrielle et une expertise diversifiées ;
- Jouer un rôle actif au nom de ses membres dans le développement des biocarburants à partir des cultures produites par les membres ;
- Évaluer la possibilité de prendre l'initiative de l'établissement d'une deuxième usine de production de biocarburants à partir des grains ;
- Pour le biodiesel, offrir un environnement semblable aux autres régions d'Amérique du Nord en exemptant de taxe une première usine dont la matière première serait majoritairement des graines oléagineuses du Québec ;
- Favoriser une meilleure collaboration entre les différents Ministères (agriculture, ressources naturelles, industrie) afin d'identifier les possibilités et favoriser une utilisation efficace des ressources et de l'expertise ;
- Considérant les marges bénéficiaires limitées du secteur des grains, il est recommandé que la société prenne en charge les coûts associés à toute loi, réglementation ou directive qui pourrait restreindre l'utilisation des grains pour des fins autres qu'alimentaires ;
- Étendre l'examen des développements futurs des biocarburants à partir des grains à une vaste gamme de produits agricoles comme matière première possible ;

- Garder à l'esprit que le maïs présente actuellement le meilleur potentiel de développement à court terme considérant la technologie disponible et la viabilité économique actuelle des technologies en développement.